

Information réglementée – Paris, le 15 novembre 2022

CNIM Groupe annonce la conversion de la procédure de redressement judiciaire en liquidation judiciaire et son retrait de la cote

Le Tribunal de Commerce de Paris a décidé ce jour, sur requête des administrateurs judiciaires, la conversion en liquidation judiciaire de la procédure de redressement judiciaire de CNIM Groupe ouverte le 14 mars 2022.

Cette conversion est l'aboutissement du programme de cessions mené par CNIM Groupe depuis 2020 afin de permettre l'adossement de ses activités à d'autres opérateurs en mesure d'en assurer la pérennité.

C'est ainsi que les titres des sociétés Bertin Technologies, LAB et CNIM Environnement & Energie O&M, les activités de CNIM Environnement & Energie Services et les activités transport du groupe ont pu être cédés à différents repreneurs. En outre, le Tribunal de commerce de Paris a arrêté des plans de cession permettant la reprise de l'activité EPC du groupe CNIM et les titres de CNIM Systèmes Industriels.

Ces opérations ont permis d'assurer la sauvegarde de la très large majorité des emplois du groupe.

Compte tenu de l'ouverture de cette procédure de liquidation judiciaire, Euronext procédera à la radiation des actions de CNIM Groupe d'Euronext Paris.